



## **AVIS DE PUBLICATION**

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 30 septembre 2021 le conseil communal a décidé de modifier le règlement-taxe fixant les tarifs d'exploitation du port de plaisance à Schwebsingen – ajout tarif d'hivernage de bateaux hors eau, sous tente et sur remorque, décision approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 8 octobre 2021.

Ledit règlement est publié et affiché par la présente dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Remerschen, le 20 octobre 2021.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,